

# Contrat de vente de saillie 2022



Acheteur

## **BOLERO DE BEAUFOUR**

### **Conditions de vente**

**L'acheteur, désigné ci-dessus, achète au vendeur "SARL ERIC LEVALLOIS STALLIONS" une carte de saillie de l'étalon BOLERO DE BEAUFOUR pour la saison 2022 - IAC Poulain vivant**

Modalité de paiement (Réservation gratuite)

- Frais Techniques payables à la signature du contrat : chèque ou virement de 330,00 € TTC
- Solde Poulain Vivant : chèque ou virement de 1 100,00 € TTC  
*Encaissable si le poulain est viable à 48H au printemps 2023 - Chèque de caution obligatoire*

### **Conditions d'utilisation**

**La carte de saillie est réservée pour la jument :**

**N°SIRE (obligatoire) :**

**Transfert d'embryon :**

**Nom du centre d'insémination :**

**Adresse du centre d'insémination :**

Tous ces renseignements sont obligatoires pour la réalisation en bonne et due forme de ce contrat

-Le Vendeur s'engage à fournir 12 paillettes (il est recommandé d'inséminer avec 3 paillettes par chaleur en insémination profonde sur ovulation). Le vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de paillettes pour des juments ayant été inséminées sur au moins trois chaleurs et n'étant pas gestantes.

-Les doses non utilisées restent la propriété du Vendeur. A la fin de la saison, l'Acheteur s'engage à retourner au Vendeur l'ensemble des paillettes utilisées et non utilisées.

-Ce contrat n'est valable que pour la jument inscrite et pour un seul poulain. Toute utilisation de paillettes sur une autre jument entraînera l'établissement d'un nouveau contrat au tarif mentionné ci-dessus. De même, si plusieurs embryons sont récoltés à partir d'une même insémination, le solde de la saillie sera du pour chaque gestation.

-La réservation de la carte de saillie est valide au retour du contrat signé et accompagné des chèques à l'ordre de la SARL ERIC LEVALLOIS STALLIONS ou du virement correspondant aux frais techniques de la saillie (IBAN : **FR76 1548 9047 1200 0515 0310 136 / BIC : CMCIFR2A**). En cas de virement, un chèque de caution correspondant au solde de la saillie sera joint au contrat.

-L'envoi de doses n'est pas automatique et se fait sur commande au Haras de Beaufour avant 9h pour une expédition le jour même : [contact@ericvallois.com](mailto:contact@ericvallois.com) ou au +33 2 31 64 25 00.

**-Sans le présent contrat retourné complété et signé, aucun envoi de semence ne se fera.**

-En cas d'hébergement de la jument, l'Acheteur passera une convention distincte et réglera au centre d'insémination la totalité des frais (mise en place, pension, analyses, suivi gynécologique...). En aucun le Vendeur pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur et son foal.

-En cas de vente de la jument l'Acheteur s'engage à informer le Vendeur et à préciser au nouvel acquéreur de la jument, l'existence de ce contrat.

Par la signature de ce contrat, l'Acheteur atteste que les informations renseignées sont exactes et reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des conditions mentionnées au présent contrat.

**L'acheteur**

**Le vendeur**

Fait en double exemplaire à :

Le / /2022

Porter à la main la mention "Lu et approuvé"

Le / /2022